

## **ORDRE DU JOUR**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2021
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- VII TRÉSORERIE
  - A) Tonnage de la période
  - B) Comptes à payer de la période

## VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Nomination des auditeurs externes pour 2021
- B) Redistribution 2022
- C) Ajustements salariaux 2022
- D) Achat de bacs verts roulants pour 2022
- E) Approbation de dépassement de coût pour des modifications et des ajouts aux équipements requis pour le système d'évacuation des lixiviats de la nouvelle plateforme de compostage
- F) Mandat pour travaux d'alimentation en électricité pour les installations sur la nouvelle plateforme de compostage
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



## Jeudi, le 16 décembre 2021

#### Séance ordinaire

<u>Endroit</u> : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes Siège social

<u>Présents</u>: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide, et Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Madame Virginie Filiatrault conseillère de la ville de Lachute, Monsieur Daniel Laviolette, maire de la municipalité de Saint-Placide et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

## I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Bernard Bigras-Denis.

## II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1-12-21

Il est

Proposé par : M. Kévin Maurice Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le directeur général.

- adopté à l'unanimité

# III - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

## 2-12-21

II est

Proposé par : M. Stephen Matthews

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu



QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2021.

- adopté à l'unanimité

## IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

#### V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

## VI - <u>RAPPORT DU DIRECTEUR</u> <u>GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER</u>

1- Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier
Aucun contrat octroyé

## VII - TRÉSORERIE

#### A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage)

#### B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-11-2021 au 16-12-2021, déposée par le président;

## 3-12-21

II est

Proposé par : M. Kévin Maurice Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 19-11-2021 au 16-12-2021, et ce, pour un montant de 992 905.35\$.

#### VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## A) Nomination des auditeurs externes pour 2021

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification externe pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes depuis 2014;



CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2021;

#### 4-12-21

Il est

Proposé par : M. Stephen Matthews Appuyé par : M. Kévin Maurice

et résolu

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir comme vérificateur externe de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2021, conformément à l'offre de services reçue le 14 décembre 2020, soit pour un montant de 10 400 \$ plus les taxes applicables.

- adopté à l'unanimité

#### B) Redistribution 2022

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

## <u>5-12-21</u>

II est

Proposé par: M. Denis Lavigne Appuyé par: M. Kévin Maurice

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2022;

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 300 000\$, selon le tableau suivant :

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,05 %)	147 150\$
Ville Brownsburg-Chatham (27,95%)	83 850\$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (13,71 %)	41 130\$
Municipalité de Saint-Placide (9,29 %)	27 870\$
TOTAL :	300 000\$

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de février 2022.

- Adopté à l'unanimité



#### C) Ajustement salariaux 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements salariaux pour les employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1er janvier 2022;

#### 6-12-21

Il est

Proposé par: M. Stephen Matthews Appuyé par: M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'accorder des ajustements salariaux de 2.5% d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Adopté à l'unanimité

#### Ajustements salariaux 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements salariaux pour les délégués et délégués-substituts de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1er janvier 2022;

#### 7-12-21

II est

Proposé par: M. Kévin Maurice Appuyé par: M. Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte d'accorder des ajustements salariaux de 2.5% d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux délégués et délégués-substituts de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Adopté à l'unanimité

#### D) Achat de bacs verts roulants pour 2022

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;



CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu des soumissions concernant l'achat et la livraison desdits bacs;

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes et livraison incluses
Patrick Morin	108.99\$ + tx
Matériaux Godin	145.00\$ + tx
Home Hardware	150.00\$ + tx

#### 8-12-21

II est

Proposé par : M. Kévin Maurice Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 auprès du magasin Patrick Morin, plus bas soumissionnaire, pour les prix unitaires mentionnés dans le tableau ci-dessus, incluant les taxes et la livraison.

-adopté à l'unanimité

E) Approbation de dépassement de coût pour des modifications et des ajouts aux équipements requis pour le système d'évacuation des lixiviats de la nouvelle plateforme de compostage

CONSIDÉRANT que des modifications et des ajouts d'équipements sont requis pour les installations servant à l'évacuation des lixiviats de la nouvelle plateforme de compostage, entrainant un dépassement des coûts par rapport au bordereau initial;

#### 9-12-21

II est

Proposé par: M. Stephen Matthews Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le montant de 110 985.00\$ plus taxes, pour les travaux d'ajout et de modification des équipements requis pour le système d'évacuation des lixiviats.

Adopté à l'unanimité





## F) <u>Mandat pour travaux d'alimentation en électricité pour les installations sur la nouvelle plateforme de compostage</u>

CONSIDÉRANT QUE la RIADM est responsable de la réalisation des travaux d'alimentation en électricité pour les installations prévues sur la nouvelle plateforme de compostage;

CONSIDÉRANT l'offre de service, relative aux travaux d'électricité sur la nouvelle plateforme de compostage, reçue de la compagnie J.N.A. Leblanc Électrique inc., le 10 décembre 2021;

#### 10-12-21

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE le Conseil accorde un mandat à la compagnie J.N.A. Leblanc, pour un montant vingt-six mille huit cents dollars (26 800.00 \$) plus taxes, conformément à la lettre d'offre de service du 10 décembre 2021.

- Adopté à l'unanimité

#### IX - VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

## X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie

#### XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

#### 11-12-21

Il est

Proposé par: M. Kévin Maurice Appuyé par : M. Stephen Matthews

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 février 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault Directeur général et secrétaire-trésorier Bernard Bigras Denis

Président